



Conseil Municipal

Séance 2024-03 – Lundi 15 Avril 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre et le quinze du mois d'avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle de Réunions en Mairie de Burie, sous la présidence de Monsieur Gérard PERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 Avril 2024

Présents : (12) MM. Gérard PERRIN (Maire), Patrick ANTIER (1^{er} Adjoint), Jean-Paul ROULLIN (3^{ème} Adjoint), Mmes Stéphanie BARBASTE, Magalie FOURNIER, Nelly GAUTHIER, MM. Joël LAVERGNE (Conseiller Municipal Délégué), Serge REMY, Sébastien ROI-SANS-SAC, Mme Babette SCHNEIDER, MM. Stéphan SIMONNEAU, Bernard VACHON.

Absents Excusés : (02) Mme Marie-Christine GILARDIN, 2^{ème} Adjointe (Procuration à Gérard Perrin), M. Patrick MAILLOT (Procuration à Bernard Vachon).

Absente : (01) Mme Nathalie SIRRE-LAMBERT.

M. Jean-Paul Roullin est désigné secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

1. Budget Principal Commune ⇒ Vote du Budget Unique 2024
2. Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Vote du Budget Unique 2024
3. Maison de Santé ⇒ Projet d'Extension
4. Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Vote du Budget Unique 2024
5. Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024 ⇒ Projet d'Extension Maison de Santé
6. Réfection Extérieure de la Mairie ⇒ Demandes de Subventions 2024 au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2024
7. Informations & Questions Diverses

Le Procès-Verbal de la dernière séance en date du 03 avril 2024 a été adressé par mail à tous les conseillers le 10 avril 2024. Monsieur le Maire demande aux membres présents s'il y a lieu de relever des observations sur celui-ci. Le Procès-Verbal, soumis au vote, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs, Monsieur le Maire sollicite l'assemblée pour l'ajout du point suivant à l'ordre du jour :

1 - Réfection Façades de la Mairie ⇒ Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du Fonds de Revitalisation des Petites Communes → Délibération n° 7

Les membres du Conseil Municipal accepte la modification ci-dessus mentionnée.



Délibération n° 20240415-01

Objet ⇒ Budget Principal Commune ⇒ Vote du Budget Unique 2024

Monsieur le Maire soumet aux membres présents le Budget Unique Principal de la Commune pour l'année 2024.

Il rappelle que le Référentiel Budgétaire et Comptable M.57, applicable au 1^{er} janvier de cette année 2024, supprime les dépenses imprévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, soit les 022 & 020.

Néanmoins, la M. 57 permet une certaine souplesse dans le cadre de la fongibilité des crédit, cf délibération du Conseil Municipal n° 20231120-03.

Etudié par la Commission Communale des Finances, réunie les 19 & 25 mars 2024, il a été construit :

- ✳ En section de fonctionnement ⇒ Article par article, sachant que le vote s'effectue au niveau du chapitre ;
- ✳ En section d'investissement ⇒ En référence aux projets communaux collectifs, sachant que le vote s'effectue au niveau de l'opération.

Les deux sections (dépenses & recettes) s'équilibrent ainsi :

⇒ Fonctionnement	1 607 049.47 €
⇒ Investissement	1 010 404.32 €

pour une prévision budgétaire globale de 2 617 453.79 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Approuve le Budget Unique Principal 2024 de la Commune, équilibré aux sommes énoncées ci-dessus.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00



Délibération n° 20240415-02

Objet ⇒ Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus »
Vote du Budget Unique 2024

Monsieur le Maire soumet aux membres présents le Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » pour l'année 2024.

Le budget unique est établi en concertation avec le Service de Gestion Comptable de Saint-Jean-d'Angély, en tenant compte des opérations de stocks, des ventes à venir et des travaux éventuels envisagés.

Il est arrêté et présenté en équilibre, ainsi qu'il suit :

⇒ Section de fonctionnement	210 057.23 €
⇒ Section d'Investissement	208 639.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Approuve le Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » 2024 équilibré aux sommes énoncées ci-dessus.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20240415-03

Objet ⇒ Maison de Santé ⇒ Projet d'Extension

Monsieur le Maire, MM. Jean-Paul Roullin et Joël Lavergne, rendent compte de la dernière réunion en date du 02 avril 2024, avec les services de la Semdas, Maîtrise d'Ouvrage Déléguée, l'équipe de Maîtrise d'œuvre et les Cabinets Structures.

L'objectif étant de définir la faisabilité du projet au regard du sinistre en cours au niveau du parking, effondrements des 17 mars 2020 et 03 mars 2024.

Le cabinet structure rappelle qu'il ne faut pas conserver les eaux pluviales sur la parcelle, que la priorité doit se porter sur la maison de santé actuelle en vérifiant tous les réseaux et regards d'eaux pluviales.

Le cabinet structure propose deux options de fondations :

- ☞ Un système de double radier renforcé ;
- ☞ Ou un système de fondations sur pieux forés tubés.

Le surcoût de ces fondations sera difficile à supporter par la Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, décide de :

- Mettre un terme au projet d'extension actuellement en cours ;
- Procéder à la résiliation du contrat de mandat avec la Semdas ;
- Donner délégation de pouvoirs et signatures à Monsieur le Maire pour toutes démarches afférentes à la présente décision.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20240415-04

Objet ⇒ Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Vote du Budget Unique 2024

Monsieur le Maire soumet aux membres présents le Budget Annexe « Maison de Santé » pour l'année 2024.

Monsieur le Maire rappelle que le vote du budget s'effectue au niveau du chapitre en section de fonctionnement et au niveau de l'opération en section d'investissement.

Les deux sections (dépenses & recettes) s'équilibrent ainsi :

- ⇒ Section de fonctionnement 40 500.00 €
- ⇒ Section d'investissement 289 799.15 €

pour une prévision budgétaire globale de 330 299.15 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie :

- Approuve le Budget Unique Annexe « Maison de Santé » 2024, aux sommes énoncées ci-dessus.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20240415-05

Objet ⇨ *Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024*
Projet d'Extension Maison de Santé

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre du projet d'extension de la Maison de Santé, il avait été ouvert un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024.

Compte tenu de la décision prise en délibération n° 2020415-03 de ce jour, de stopper ce projet pour les motifs évoqués, il convient également d'acter, par délibération, l'annulation du dossier de demande de subvention précédemment évoqué.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, décide :

- D'annuler le dossier de demande de subvention Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 déposé au titre de l'Extension de la Maison de Santé.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20240415-06

Objet ⇨ *Réfection Extérieure de la Mairie* ⇒ *Demande de Subvention 2024 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de la Réfection Extérieure de la Mairie, il avait été ouvert un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024.

Cette opération consisterait en la réfection intégrale de la toiture ardoise du corps central du bâtiment de la Mairie, ainsi que la réfection des façades.

Les devis présentés permettent d'en évaluer le coût total à 170 277.13 € Ht, soit 204 332.56 € Ttc, dont détail :

☞ Toiture Ardoise	141 597.13 € Ht	169 916.55 € Ttc
☞ Façades	28 680.00 € Ht	34 416.00 € Ttc

Ces travaux sont également éligibles à la subvention du Fonds de Revitalisation des Petites Communes du Conseil Départemental de la Charente-Maritime.

Ainsi, le plan de financement pourrait être le suivant :

▶ Subvention Detr 2024 (<i>Sollicité 30 % base Ht</i>)	51 083.00 €
▶ Subvention Conseil Départemental 17 (<i>Sollicité 35 % base Ht</i>)	45 038.00 €
▶ Autofinancement Tva (N+2)	34 055.43 €
▶ Autofinancement / Emprunt (<i>à déterminer</i>)	74 156.13 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, décide :

- D'inscrire les crédits nécessaires au Budget Unique Principal 2024 ;
- De solliciter l'inscription de cette opération dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique -Crte- ;
- De solliciter la subvention de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 ;
- D'adopter le plan de financement provisoire, tel que défini ci-dessus ;
- De donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour toute démarche afférente à la présente délibération.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Délibération n° 20240415-07

Objet ⇒ Réfection Façades de la Mairie

Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du Fonds de Revitalisation des Petites Communes

Par délibération n° 20240219-02 en date du 19 février 2024 il avait été acté l'objet de l'opération. Celle-ci a pour but de rectifier uniquement le plan de financement, qui devient le suivant, pour une dépense de 28 680 € Ht, soit 34 416 € Ttc :

▶ Subvention Conseil Départemental 17 (Sollicité 35 % base Ht)	10 038 €
▶ Commune, Tva (N+2)	5 736 €
▶ Commune, différentiel autofinancement	18 642 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Burie, décide :

- De maintenir les décisions mentionnées sur la délibération n° 2024021-02 ;
- D'adopter le plan de financement, tel que défini ci-dessus ;
- De donner délégation de signature à Monsieur le Maire pour toute démarche afférente à la présente délibération.

Votes Pour : 14 Contre : 00 Abstention : 00

Informations Diverses

Monsieur le Maire

- Fête des Vendanges ⇒ Sollicités pour une reconduction sur 2024, les élus émettent un avis favorable, date à déterminer sur septembre / octobre ;

Patrick Antier

- Voirie Communale ⇒ Devis Sdv.17 accepté pour la remise en état de la Route de Chez Billon, mitoyenne avec la Commune de Saint-Bris-des-Bois, pour un coût de 16 000 € Ttc ;
- Générateur Grêle ⇒ Compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Aidelfa Charentes -Association Inter Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques des Charentes.

Jean-Paul Roullin

- Halle Marchande ⇒ Etude de faisabilité en cours à l'emplacement initialement prévu reprise par un nouvel architecte.

Joël Lavergne

- Rend compte d'une réunion Orange / Préfecture 17 sur le déploiement de la fibre dans le département, à noter que le « réseau cuivre » sera déposé en 2027.

Stéphanie Barbaste

- Eglise ⇒ Faire nettoyer les abords par les agents techniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h. 15.

Le Secrétaire de séance,
M. Jean-Paul Roullin

Le Maire,
M. Gérard Perrin

Récapitulatif des Délibérations de la Réunion du Conseil Municipal

Séance n° 2024-03 du 15 Avril 2024

D.20240415-01	Budget Principal Commune ⇒ Vote du Budget Unique 2024
D.20240415-02	Budget Annexe Lotissement « Les Plantes du Dessus » ⇒ Vote du Budget Unique 2024
D.20240415-03	Maison de Santé ⇒ Projet d'Extension
D.20240415-04	Budget Annexe « Maison de Santé » ⇒ Vote du Budget Unique 2024
D.20240415-05	Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux 2024 ⇒ Projet d'Extension Maison de Santé
D.20240415-06	Réfection Extérieure de la Mairie ⇒ Demandes de Subventions 2024 au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2024
D.20240415-07	Réfection Façades de la Mairie ⇒ Demande de Subvention auprès du Conseil Départemental de la Charente-Maritime au titre du Fonds de Revitalisation des Petites Communes